

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT DE REMPLACEMENT 04-0520 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 02-0120 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE 06-1117 VISANT À ÉTABLIR LE CADRE NORMATIF RELIÉ À LA CARTOGRAPHIE DES ALÉAS FLUVIAUX DANS LE PÉRIMÈTRE URBAIN DE LA VILLE DE SUTTON

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné que le *Règlement de remplacement 04-0520 remplaçant le Règlement 02-0120 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire 06-1117 visant à établir le cadre normatif relié à la cartographie des aléas fluviaux dans le périmètre urbain de la Ville de Sutton* est entré en vigueur le 21 août 2020 conformément à l'article 66 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement en le consultant sur le site internet de la MRC à l'adresse suivante: https://mrcbm.qc.ca/fr/docu_reglement.php. Pendant la période de fermeture du centre administratif de la MRC, lequel est situé au 749, rue principale à Cowansville et en cas de difficulté d'accès, toute personne peut communiquer avec le soussigné au 450-266-4900 poste 278.

Donné à Cowansville, ce 2^e jour du mois de septembre 2020.

Le greffier,



David Legrand, avocat